

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 avril 2024

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 10

Convocation et affichage : 3 avril 2024
Réception contrôle de légalité le : 12/04/2024
Publication le : 12/04/2024

Sous la Présidence de Monsieur Benoît BOYON, Maire

Etaient présents : Jean-Paul KIRCHER 1^{er} Adjoint, Bertrand NEHLIG 2^{ème} Adjoint, Jean-Louis SCHWENDIMANN, Nathalie WALTER, Mireille FRANTZ, Michel WEIDMANN, Benoît LIEB, Betty MULLER et Florence PETIT.

Absents excusés :

Madame Svenja BENDER
Monsieur Guillaume BACHER
Monsieur Anthony LANG
Madame Nadia DUDT

Absent non excusé :

Lionel SEENE

La secrétaire de séance est : Betty MULLER

Ordre du jour

- Port de plaisance – tarif des nuitées – taxe de séjour et prix des services

23-2024/7-7.6 Port de plaisance – tarif des nuitées – taxe de séjour et prix des services

Cette délibération annule et remplace la délibération N°20 du 28 mars 2024.

Le Conseil Municipal, approuve après en avoir délibéré les tarifs comme suit :

- Bateau de plaisance – nuitée : 10 euros
- Camping car – nuitée : 10 euros

Les tarifs pour la nuitée incluent l'accès aux sanitaires, douche, collecte de tri et traitement des déchets. La taxe de séjour se rajoute au prix des nuitées.

Prix des services :

Electricité : 3 euros / 8 h
Eau : 1 euro/15mn
Laverie : 2 euros

Harskirchen, le 09/04/2024

La secrétaire de séance,



Le Maire,

